

RENDEMENT OXYGÈNE AVRIL 2016

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 2 février 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 23 FÉVRIER 2016 AU 22 AVRIL 2016

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Rendement Oxygène Avril 2016, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Un rendement lié à l'évolution de l'indice **CAC 40®** (**les dividendes ne sont pas réinvestis** et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, **un gain potentiel de 7 % par année écoulée**, depuis la date de constatation initiale, selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 6 %) ;
- À l'échéance, dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement du capital majoré d'un gain de 30 % ;
- À l'échéance des 10 ans, **une perte en capital partielle ou totale**, si l'indice a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

Rendement Oxygène Avril 2016 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 6 mai 2026). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 7 % par année écoulée** : dès lors que l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus.
- **Retour sur investissement potentiellement rapide** : possible remboursement anticipé automatique chaque année.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance** : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- **Versement conditionnel d'un gain à l'échéance même en cas de baisse de l'indice** : un gain potentiel de $10 \times 3\% = 30\%$ est versé à l'échéance si l'indice n'a pas subi une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - **Au terme des 10 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 7 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 6 %).
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice CAC 40® non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.

Le 22 avril 2016, on constate le niveau de clôture de l'indice CAC 40® et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 9)

Chaque année, aux 9 dates de constatation annuelles, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'intégralité du capital

+

Un gain de 7 % par année écoulée

Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 4,58 % et 6 %.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice (dividendes non réinvestis) et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, l'investisseur récupère⁽¹⁾, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

+

Un gain de $10 \times 7 \% = 70 \%$

Soit un taux de rendement actuariel net de 4,45 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en dessous de son niveau initial, mais que la baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽¹⁾, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

+

Un gain de $10 \times 3 \% = 30 \%$

Soit un taux de rendement actuariel net de 1,66 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽¹⁾, à la date d'échéance :

Le capital diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

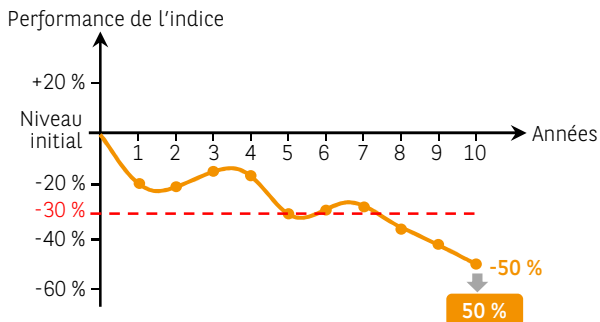
(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule

ILLUSTRATIONS

—●— Performance de l'indice (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial
 Seuil de perte en capital à l'échéance

■ Montant remboursé

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

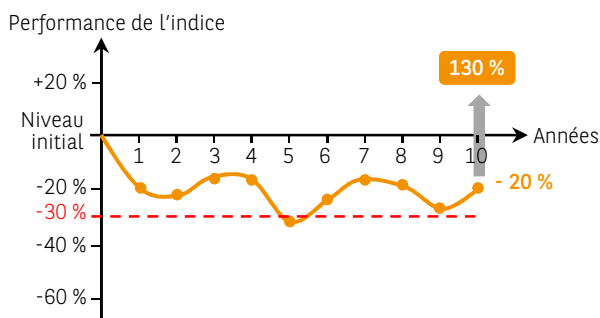


- Années 1 à 9 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 50 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital -50 % = **50 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de -7,70 %⁽¹⁾ (identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau initial à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

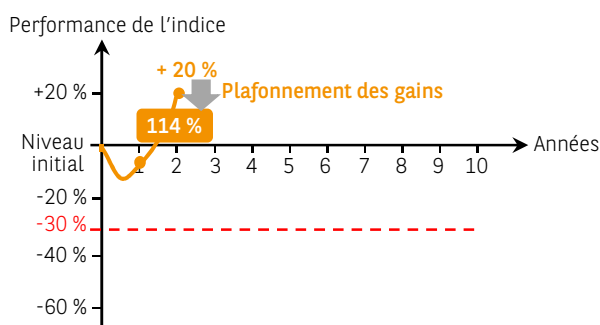
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Années 1 à 9 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de **30 %⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de 1,66 %⁽¹⁾ (supérieur à celui de l'indice égal à -3,21 %).

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE L'ANNÉE 2



- Année 1 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. Le produit est remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de $(2 \times 7\%) =$ **114 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de 5,77 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à 8,54 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 7 % annuel

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule

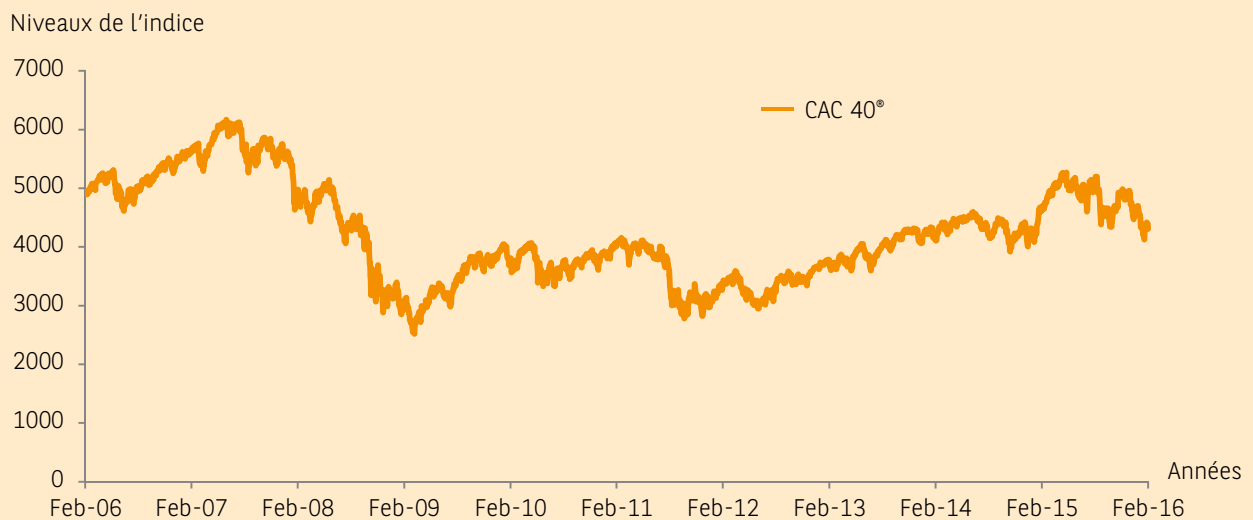
L'INDICE CAC 40®- DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice CAC 40® est composé des 40 premières capitalisations françaises. Il est diversifié sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.indices.euronext.com).

La performance de l'indice CAC 40® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Niveaux historiques – (entre le 2 février 2006 et le 2 février 2016)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
CAC 40®	-6,98 %	17,62 %	5,86 %	-12,65 %

Source : Bloomberg, le 2 février 2016

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC 40®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice CAC 40® se situe aux alentours du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013113180
Forme juridique	EMTN, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Souscription	Du 23 février 2016 au 22 avril 2016
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Sous-jacent	Indice CAC 40® (dividendes non réinvestis). Code ISIN : FR0003500008
Date d'émission	23 février 2016
Date de constatation initiale	22 avril 2016
Dates de constatation annuelle	24 avril 2017 (année 1) 22 avril 2022 (année 6) 23 avril 2018 (année 2) 24 avril 2023 (année 7) 23 avril 2019 (année 3) 22 avril 2024 (année 8) 22 avril 2020 (année 4) 22 avril 2025 (année 9) 22 avril 2021 (année 5)
Dates de remboursement anticipé	8 mai 2017 (année 1) 6 mai 2022 (année 6) 7 mai 2018 (année 2) 8 mai 2023 (année 7) 7 mai 2019 (année 3) 6 mai 2024 (année 8) 6 mai 2020 (année 4) 6 mai 2025 (année 9) 6 mai 2021 (année 5)
Date de constatation finale	22 avril 2026 (année 10)
Date d'échéance	6 mai 2026 (année 10)
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013113180=BNPP] et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris

(1) Notations de crédit au 2 février 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Rendement Oxygène Avril 2016 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation NYSE Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 15-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 23 février 2016, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. **L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.fr. CAC 40® et CAC® sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change